

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 01 Subventions (71.000 euros), conventions et avenants à convention avec sept associations au titre du soutien à la vie associative.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à sept associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline Véron, au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de **25.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'« **Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation Culturelle (AGECA)** », (6662 / 2018_02957), dont le siège social est situé 177, rue de Charonne, 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondante.

Article 2: Une subvention de fonctionnement d'un montant de **8.000 euros** est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **France Bénévolat Paris** » (16472 / 2018_00547) dont le siège social est situé au 127, rue Falguière - 75015 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectif correspondante.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **5.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Kif Kif Vivre Ensemble** », (181645 / 2018_04307), 65 rue des Haies – 75020 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **12.000 euros** est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **La Fonda** » (29601 / 2018_03048), 53, boulevard de Charonne - 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **8.000 euros** est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Passerelles et compétences** » (7502 / 2018_04356) dont le siège social est situé au 17, boulevard Delessert - 75016 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondante.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **8.000 euros** est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Tous bénévoles** » (7381 / 2018_04314), 130 rue des Poissoniers - 75018 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **5.000 euros** est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Transparency International** » (142241 / 2018_02953), 14, passage Dubail - 75010 Paris. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240004, compte budgétaire VF14009 provisions pour subventions de fonctionnement au titre des relations avec les associations, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO